



NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

100 N° 6 1978

Le Dialogue sur le Sacerdoce de saint Jean Chrysostome

Henri DE LUBAC (s.j.)

p. 822 - 831

<https://www.nrt.be/es/articulos/le-dialogue-sur-le-sacerdoce-de-saint-jean-chrysostome-1083>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Le Dialogue sur le Sacerdoce de saint Jean Chrysostome *

De sa villa de Gentilly, l'auxerrois Germain de Brie (Brixius), chanoine de Notre-Dame de Paris, écrivait à Erasme, le 11 août 1526, au sujet des dix livres de notre *Dialogue*, que le grand patristicien venait d'éditer chez Bade dans son texte grec : « Je me vouai tout entier, plusieurs mois durant, à leur étude, laissant tout-à-fait de côté pendant ce temps les autres auteurs grecs et latins, et je constatai que ce dialogue, si gracieux, si élégant et si profond entre Chrysostome (qui est vraiment un auteur tout en or) et son ami Basile me faisait une impression extraordinaire »¹.

La voix de Germain de Brie n'est pas une voix isolée. Par ce célèbre *Dialogue*, beaucoup d'autres lecteurs ont été séduits. Sur son charme, depuis des siècles, tout a été dit. Autant que dans ses discours, Jean d'Antioche mérite, comme l'a senti l'ami d'Erasme, le glorieux surnom de « Bouche d'or ». Le charme n'en est point épuisé. Ni les digressions, ni les lieux communs qui n'y manquent pas, ni même, ici ou là, les vagues relents d'un platonisme que notre âge pourchasse impitoyablement, n'empêchent le lecteur d'y goûter, aujourd'hui encore, un plaisir délicat. On peut aussi considérer l'ouvrage comme un document d'histoire, précieux mais quelquefois énigmatique, sur la vie et la personnalité de son auteur, comme aussi bien sur l'organisation et les mœurs ecclésiastiques de la région et de l'époque. Nous n'en retiendrons ici que la doctrine².

Certes, ce n'est pas un traité en règle. Ce n'est ni une étude systématique, ni une œuvre de controverse, ni un manuel de théologie. Pas plus que les précisions d'ordre biographique dont nous pouvons être curieux, nous n'y trouvons la réponse explicite à toutes les questions agitées de nos jours sur le sujet. C'est un dialogue, à l'allure un peu nonchalante, aux articulations souples, au plan sinueux : tout le contraire d'un exposé didactique. C'est

* Ces pages doivent être insérées, pour servir d'introduction théologique, dans le volume des *Sources chrétiennes* dû aux soins de M^{lle} Anne-Marie Malingrey : JEAN CHRYSOSTOME, *Dialogue sur le Sacerdoce* ; à paraître prochainement.

1. Germain passera de nombreuses nuits à traduire le *Dialogue* du grec en latin. Erasme insérera cette traduction (jugée meilleure qu'une précédente) dans une édition postérieure, chez Froben (1527). — Correspondance d'Erasme, Allen, 6, 1733.

2. Notre analyse s'en tient strictement aux textes du *Dialogue*.

une œuvre d'art. C'est aussi un plaidoyer, une apologie personnelle, qui prend même parfois un ton un peu vif. C'est encore, ou plutôt avant tout, une œuvre d'édification : l'objet de la foi n'y est rappelé qu'en vue de tracer la conduite qui doit s'ensuivre. Cet hymne à la grandeur du sacerdoce chrétien est un appel à la dignité de son exercice. En cela consiste l'intérêt majeur de l'ouvrage, ce qui l'a fait lire et relire par de nombreuses générations d'évêques et de prêtres. Il n'est pourtant pas malaisé d'en dégager le noyau doctrinal.

Jean, qui avait reçu l'éducation d'un moine³, était-il engagé déjà dans les ordres sacrés l'année où il composa son dialogue ? Question, semble-t-il, insoluble, quoiqu'il y ait quelques bonnes raisons pour une réponse affirmative : « quatre ans probablement après son ordination », estime Mademoiselle Anne-Marie Malingrey, qui a étudié de très près la question⁴. Lorsque, dans son plaidoyer fictif, il expose « les difficultés du saint ministère », on a la vive impression qu'il parle d'expérience, et même on serait presque tenté de croire que cette expérience est déjà longue et variée. Tout à la fin, il dit encore : « A quoi bon énumérer toutes les autres difficultés ? Pour en donner ou s'en faire une idée, il faut vraiment avoir passé par là » (5, v. finem). Ce texte, pourtant, ne serait pas décisif. On sait que le propre du génie est d'anticiper l'expérience ; et Jean, qui était bon psychologue, avait pu en peu de temps observer ou deviner bien des choses, avant d'avoir à les pratiquer ou à les subir lui-même. Peu nous importe d'ailleurs. Et peu nous importe aussi un certain flou de son vocabulaire. Par exemple, tantôt il parle du prêtre, et tantôt de l'évêque, sans que le contexte explique toujours la différence. Il ne pouvait cependant ignorer, et de fait il est certain (nous allons le voir) qu'il connaissait bien les distinctions hiérarchiques essentielles reçues de la plus antique tradition : diacre, prêtre et évêque⁵ ; lui-même, on le sait,

3. Sur le rôle des monastères dans l'éducation selon Jean Chrysostome, voir A.-J. FESTUGIÈRE, *Antioche païenne et chrétienne*, S. de Boccard, 1959, p. 181-210.

4. Dans *Jean Chrysostome et Augustin*, Actes du Colloque de Chantilly (1974), Beauchesne, 1975, p. 86.

5. Ils forment ensemble ce que les Latins appelaient l'*ordo clericorum*, ce que M. Charles PIETRI dénomme, en historien de la société, la « société des clercs » ou « société cléricale », laquelle existait déjà bien auparavant dans l'Eglise, tant en Orient qu'en Occident : *Roma christiana*, Palais Farnèse, 1976, t. 1, p. 144-156. — Sur cette triade, voir entre autres : IGNACE D'ANTIOCHE, aux Magnésiens et aux Tralliens (éd. P. Th. CAMELOT, SC, 10, 1951, p. 95-99 et 113) ; CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Stromates*, 6, 13, 107 ; la *Tradition apostolique* d'HIPPOLYTE (éd. B. BOTTE, SC, 11) ; CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Catéchèses mystagogiques*, 2 (éd. PIÉDAGNEL, SC, 126, 1966, p. 147-149) ; autres textes cités par Pierre NAUTIN, SC, 232, 1976, p. 109-110 (éd. des *Homélies* d'ORIGÈNE sur Jérémie, t. 1).

exerça successivement ces trois fonctions sacrées. Par exemple encore, il lui arrive de désigner le sacerdoce par un mot ou par un autre, selon l'occasion, sans qu'il y ait moyen de découvrir une intention quelconque à son choix. Or il est légitime de penser, il est même, croyons-nous, nécessaire d'admettre — et c'est la première constatation doctrinale que nous ayons à faire — que ce qui peut paraître au lecteur moins attentif simple imprécision provient en réalité, chez l'auteur, de cette conviction fondamentale que *le sacerdoce est un*.

Comme l'a fait remarquer Mademoiselle Malingrey dans sa belle étude sur « le ministère épiscopal dans l'œuvre de Jean Chrysostome »⁶, « cela est très important ». Ce sacerdoce unique est défini avant tout par l'épiscopat. D'où, quelle qu'en soit la cause occasionnelle, la longue hésitation sur le titre même de l'ouvrage, dont la divergence des manuscrits venus jusqu'à nous ne permettait pas jusqu'à maintenant de savoir s'il est « du sacerdoce » ou « de l'épiscopat ». Il semble que désormais l'hésitation soit dissipée, comme on le verra prochainement dans l'édition que vont nous donner les *Sources chrétiennes* ; mais il est remarquable qu'elle se retrouve presque aussitôt pour la lecture d'un passage du livre premier (1, 8). Qu'il soit en effet celui de l'évêque ou celui du simple prêtre, Jean Chrysostome sait, et par sa manière de s'exprimer il nous suggère que cet unique sacerdoce a son origine dans le Christ, qu'il tient toute sa réalité du Christ et que ce qu'il transmet aux hommes, ce dont il les revêt, c'est le Christ. Il y voit une fonction, un service, une « liturgie » essentielle à l'Eglise. C'est un ministère « grand », « sublime, au service de Dieu d'abord, et des hommes ensuite » pour les mener à Dieu : dans cette « diaconie » (3, 8 et 16 ; 6, 13) l'évêque ou le prêtre « travaille pour le peuple » (2, 4).

L'auteur de ce souple et sinueux dialogue n'est pas un esprit confus. Sans user de rigueur dialectique et sans recourir à des définitions précises, il distingue fort nettement trois choses, ou trois sortes de fonctions associées dans l'exercice du ministère sacerdotal. L'évêque est d'abord le pasteur du troupeau (2, 1 et 4 ; 3, 7) ; il est le chef des fidèles ; si sa charge est un service, elle est aussi bien, dans le Christ, un honneur, une dignité (3, 6, 11, 12, 14), — ce qui ne signifie pas qu'elle soit honorifique. Il préside à son Eglise, c'est-à-dire qu'il la dirige (4, 7 ; 6, 7 et 8)⁷. Outre les mots

6. *Loc. cit.*, p. 76. Dans sa correspondance ERASME dira indifféremment du *Dialogue* qu'il traite « de la fonction épiscopale » ou « de la fonction sacerdotale ». Allen, 6, 72 et 576.

7. La remarque en a souvent été faite, mais elle est parfois oubliée : l'évêque (ou le prêtre) qui préside l'assemblée chrétienne n'est pas un « président » au

ἐπισκοπή (3, 15 et 17), προστασία, προστῆναι (2, 2 ; 3, 9 et 10 ; 5, 4 ; 6, 7-8), ἐπιστασία (2, 1 ; 3, 9), le mot qui symbolise habituellement cette fonction de gouvernement est ἀρχή⁸. — L'évêque est en second lieu celui qui, debout (3, 4), célèbre les saints mystères, les « mystères du ciel » (3, 5), les « augustes », les « terribles mystères » (3, 4) ; celui qui pénètre dans le sanctuaire où il est entouré des anges (6, 1), qui invoque l'Esprit avec puissance pour faire descendre Dieu même, immolé, sur l'autel. A ce titre, sa charge est appelée ἱερωσύνη : il est le ἱερεύς. — Enfin, il est le gardien de la doctrine, dont il doit assurer la transmission ; il instruit donc le peuple, il le forme aux mœurs chrétiennes, il enseigne avec autorité : c'est sa troisième charge, la διδασκαλία (4, 3 et 7 ; 5, 1).

Sans que soit jamais signalé dans quelle mesure et sous quelles conditions le simple prêtre participe à chacune de ces trois fonctions, qui dans leur source et dans leur plénitude sont celles de l'évêque (pas plus que de théologie, le *Dialogue* n'est un traité de droit canonique), Jean nous rappelle au passage que le ministère dont il parle comporte plusieurs degrés, que l'évêque est assisté de divers ministres (3, 15) placés au-dessous de lui, et il est clair que l'ensemble de l'ouvrage exalte non le seul épiscopat comme tel, mais le sacerdoce en général (3, 7 et 8). D'autre part, les trois fonctions qu'il lui reconnaît ne sont pas, pour lui, séparées, mais unies et solidaires : celui qui dirige et enseigne le peuple est celui-là même qui lui transmet le don de Dieu ; en cette triple et unique tâche il est vraiment (quoique toujours ministériellement) son père : il l'engendre à la vie divine comme nos parents nous engendrent à la vie présente (3, 6).

Jean consacre de longs développements au devoir de la prédication : « il faut que le prêtre fasse tout pour en acquérir le talent ». Cependant, plus peut-être que sur ce troisième aspect du ministère, cet orateur incomparable insiste sur les deux premiers, du moins dans les passages plus spécialement doctrinaux. Il ne connaît rien de nos timidités présentes concernant soit la réalité effective d'un pouvoir ministériel, soit le caractère éminemment sacré du ministère sacerdotal. Il ne cherche à leur sujet aucune atténuation de formules, tout au contraire. On voit qu'il a pleine conscience de ne pas émettre des vues personnelles, ni de décrire seulement un certain état de

sens civil ou politique du français moderne ; « il s'agit de bien autre chose que d'une simple présidence ; ou plutôt, si l'on tient à tout prix à ce mot, cette présidence ne fait qu'exprimer une réalité infiniment plus mystérieuse » : Maurice PAISSAC, O.P., *Le ministère du prêtre*, dans *Sources* (Fribourg) 3 (1977) 168.

8. Les fidèles sont ἀνοήτοι (5, 1).

choses, mais de reproduire en son intégrité la foi traditionnelle de l'Eglise, venue des Apôtres et, à travers eux, du Christ. Loin d'édulcorer le « pouvoir » en « signe », il use dans toute sa force, comme le Nouveau Testament lui-même, du terme d'ἐξουσία (3, 6). Il admire la grandeur des pouvoirs que la grâce de l'Esprit a conférés au prêtre : pouvoirs non humains mais vraiment « célestes » : d'administrer les mystères, d'engendrer à la vie divine, de remettre les fautes, de guérir les plaies de l'âme, de réunir au corps de l'Eglise les membres qui s'en sont séparés (2, 4) ... Ce que le prêtre décide sur la terre, Dieu le confirme dans le ciel (3, 5). Si le Père, dit-il encore, a donné le jugement à son Fils, le Fils à son tour l'a transmis à ses prêtres (3, 5). Jean ne craint même pas, pour affirmer l'autorité, la métaphore militaire : si la vie chrétienne est une lutte, dans laquelle on ne peut jamais déposer les armes, l'évêque est à la tête de l'armée du Christ (6, 13) ⁹. Autre analogie, plus intrinsèque : le Christ a confié ses brebis, pour lesquelles il a versé son sang, à Pierre et à ses successeurs ; or, quand un évêque est placé à la tête de son troupeau, il se trouve installé dans les mêmes fonctions qu'un amour plus grand que celui de tout autre avait fait réserver à Pierre. Ailleurs, Jean Chrysostome témoignera de la primauté de l'évêque de Rome, successeur de Pierre, dans l'Eglise universelle ; dans le dialogue sur le sacerdoce, ne sortant pas de son sujet, il se contente d'évoquer Pierre à titre d'exemple suprême, pour montrer la grandeur du pouvoir de l'évêque dans sa propre Eglise (2, 1 et 2). Et s'adressant à la communauté des fidèles, il reprend les termes mêmes de l'exhortation qu'on lit dans l'Epître aux Hébreux : « Obéissez à vos chefs et soyez-leur soumis » — πείθεσθε τοῖς ἡγουμένοις ὑμῶν, καὶ ὑπακούετε (He 13, 17) (3, 17).

A quelque degré qu'on l'envisage, le ministère sacerdotal n'apparaît jamais, dans la pensée de Jean Chrysostome, comme s'il était simplement une sorte de ministère ou de service parmi de nombreux autres ; il n'est pas « en série avec » d'autres, quoique nettement distinct d'eux par le fait qu'il est « ordonné », ainsi qu'on le dit quelquefois aujourd'hui, assez malencontreusement, nous semble-t-il. Il n'a pas la même origine. A l'intérieur de la profession chrétienne, ou de la vocation chrétienne, qui est la même pour tous, qui sous toutes ses formes tend à une fin unique : la gloire de Dieu et l'édification de l'Eglise (6, 5) et dont Jean ne songe évidemment pas le moins du monde à contester l'unicité (si d'aventure il était tenté d'y songer, ce serait plutôt à propos du moine), la distinction

9. « Dans la guerre contre l'esprit du mal, il n'est pas permis de déposer les armes... »

entre pasteurs et fidèles, ou prêtres et laïques, est aussi nette qu'essentielle, et rien ne permet de la ranger sous un genre plus vaste. Il y a dans l'Eglise un clergé (κλήρος), un ordre du clergé (κλήρου τάξις) (3, 15 ; 6, 8 ; cf. 5, 4). Pour devenir prêtre, il faut être « appelé », et recevoir l'ordination, selon le rite en usage dès le premier siècle, par l'imposition des mains (4, 2 : χειροτονεῖν, etc.). Notons en passant qu'à deux reprises Jean déclare qu'il ne saurait être question pour les femmes de ministère sacerdotal ni de gouvernement hiérarchique ; leur vocation est autre. Il estime que la loi divine (ὁ θεῖος νόμος) est formelle à ce sujet (2, 2 ; 3, 9).

Le deuxième aspect du ministère est plus accentué encore, s'il est possible. On s'en aperçoit à la fréquence des mots ἱερεὺς, ἱερωσύνη¹⁰. On le voit mieux encore à l'enthousiasme sacré — c'est le cas d'employer l'épithète — dont l'auteur est saisi lorsqu'il en vient à décrire, au livre troisième, la célébration de l'Eucharistie (3, 4-5). Il n'ignorait pas plus que nous que le vocabulaire proprement « sacerdotal » est absent des écrits néo-testamentaires. Mais ce qu'il savait mieux que certains d'entre nous, c'est que dès les temps apostoliques le mystère eucharistique était au cœur de la vie de l'Eglise¹¹, et que s'il est dans l'Eglise un pouvoir ministériel quelconque, c'est bien avant tout pour l'acte dans lequel doit se réaliser ce mystère qu'un tel pouvoir, « don de Dieu », est requis¹². Au reste, il pouvait constater comme chacun de nous l'atmosphère liturgique et sacramentelle dont tant de pages du Nouveau Testament sont imprégnées¹³. Tout effort tendant à « désacraliser » la conception chrétienne primitive du prêtre et de l'évêque se heurterait à la réalité d'une situation générale bien attestée et qui se manifesterait bientôt jusque dans les mots, dès que le danger de confusion soit avec le sacerdoce juif, soit plus encore avec les sacerdoces païens, se trouvera écarté. Jean Chrysostome est au IV^e siècle, avec d'autres, le témoin d'un langage (assurément analogique) qui a pu se développer parfois dans des proportions excessives, mais dont on ne voit nulle part qu'il ait dû vaincre la moindre résistance pour obtenir dans l'Eglise droit de cité. Chaque fois au contraire que, sous des influences externes, se sont détendus les liens organiques entre les fonctions d'autorité et les fonctions liturgiques, ce fut au détriment des unes comme des autres. Dans une égale proportion, l'autorité ecclésiastique était alors dénaturée, conçue plus ou moins

10. Les deux mots, passim. Cf. ἱερωμένος (3, 4 et 10) ; ἱερατικὴ ἀξία (13, 15).

11. Philippe H. MENOUD, *Jésus-Christ et la Foi*, Neuchâtel, 1975, p. 74-76 et 354.

12. Cf. A.-M. MALINGREY, *loc. cit.*, p. 79, commentant le l. 3, ch. 4 et 5.

13. Cf. Louis BOUYER, *L'application au ministère apostolique des expressions sacerdotales*, dans *Nova et vetera* 51 (1976) 179-187.

à la façon d'une autorité séculière (et par conséquent vulnérable au sentiment chrétien), tandis que l'Eucharistie, perdant sa place éminente et entraînant dans sa disgrâce tout l'ordre sacramentel, n'opposait plus la force de son mystère à l'envahissement du sécularisme ou à celui d'un « sacré » aberrant. Double et inévitable désagrégation. L'histoire en offre bien des exemples. Au contraire, c'est parce qu'il est un ἱερεὺς que l'évêque selon Chrysostome peut exercer chrétiennement, sans crainte, son ἐξουσία.

Une théorie se répand depuis quelques années, dans des écrits de vulgarisation orientée, d'après laquelle nous dépendrions aujourd'hui, dans la conception catholique du ministère sacerdotal, d'une déviation tardive, dont il conviendrait de nous affranchir. Il s'agirait, disent les uns, « d'une synthèse élaborée surtout au moyen âge, dans une situation globale que nous pouvons qualifier de sacrale » ; d'autres, qui se voudraient un peu moins irrespectueux de l'histoire, admettent que « dès le cinquième siècle » un certain nombre de facteurs nouveaux auraient accentué l'aspect ritualiste d'un ministère qui était jusqu'alors essentiellement, à son plus haut degré, un « ministère de la parole ». Bref, plus ou moins tardivement, « une sorte d'identification, ou de blocage » se serait opérée « entre la présidence ecclésiale et la présidence eucharistique », ou encore, comme on le dit quelquefois, « entre la fonction évangélisatrice ou le ministère de la parole et les fonctions cultuelles » ; blocage opéré au profit de celles-ci et au détriment de celui-là. Le Concile de Trente aurait en quelque sorte canonisé le résultat de cette déviation. Rien de moins conforme à la réalité historique. Jean Chrysostome, qui n'appartient pas « surtout au moyen âge » (!), ni même au cinquième siècle, et qui n'est pas un novateur, nous en est témoin. Dans sa conception de l'unité du ministère sacerdotal (épiscopal) en sa triple fonction, il reproduit celle des générations chrétiennes antérieures. Ce qu'on veut appeler « blocage tardif » est tout au contraire synthèse primitive¹⁴. Qu'on relise, par exemple, les lettres d'Ignace d'Antioche. Cet évêque n'a pas inventé « l'épiscopat monarchique » : « il apparaît clairement que la situation » qu'il décrit, si elle comporte des variantes, n'est pourtant « pas nouvelle, et qu'elle ne soulève aucune résistance, aucun étonnement »¹⁵. Or il apparaît

14. On a ici un exemple de cette tendance aux dissociations et aux dislocations qui, soit par souci mal compris d'analyse, soit par désir de promouvoir des réformes en vue d'une « nouvelle Eglise », se fait jour en diverses publications, entre « parole » et « culte », comme au sujet de l'eucharistie entre « repas » et « sacrifice », ou encore entre « référence au Christ » et « référence à l'Eglise », etc.

15. CAMELOT, SC, 10, p. 46. Maurice GOGUEL, *L'Eglise primitive*, Payot, 1947, p. 147 : « Il n'est pas exact de dire, comme on le fait souvent, qu'Ignace est le père de l'épiscopat monarchique. »

non moins clairement dans ces lettres que si cet évêque « préside » à son Eglise, avec l'assistance de ses prêtres, dans le sens le plus fort de ce mot, c'est à la fois à son enseignement, à son culte et à son gouvernement, d'une manière indissoluble¹⁶.

Il n'est pas exclu, évidemment, que l'épanouissement liturgique dans l'Antioche du quatrième siècle et que le tempérament particulier de Jean Chrysostome aient leur part dans certains accents de notre *Dialogue*, dans une certaine emphase, ainsi que dans les comparaisons insistantes de l'évêque officiant avec le grand prêtre juif pénétrant dans le sanctuaire ou avec Elie attirant la flamme sur le sacrifice du Mont Carmel (3, 4)¹⁷. On y pressent aussi le frémissement mystique des homélies « sur l'Incompréhensible » qui nous révèlent un orateur si différent de l'exégète sans plus¹⁸, — tant est riche autant qu'aimable la personnalité de ce grand homme d'Eglise. L'ouvrage présent se distingue encore par plusieurs autres traits qui présentent de l'intérêt pour la biographie de son auteur ou pour l'histoire de son milieu et de son temps, mais sans conséquences majeures au point de vue doctrinal. C'est ainsi que la distinction, si normale, entre prêtres et moines ou ascètes, y devient, dans le feu de la discussion, une sorte d'antithèse irréductible et prend un relief quasi lancinant ; la raison en est toute personnelle¹⁹ : sûr de sa vocation monastique, déjà expérimentée, Chrysostome redoute (ou a redouté) le ministère, ses responsabilités et ses tentations ; il fera tout pour éviter la charge de l'épiscopat ; en cherchant à la lui imposer, il lui semble qu'on veuille le jeter dans un enfer²⁰. On songe ici encore à Grégoire le Grand, qui gémit de même d'avoir été arraché à sa condition monastique et à sa contemplation pour exercer des fonctions qui le mêlent

16. Dans *Pour la vie du monde. Le sacrement de l'ordre*, le P. Albert CHAPPELLE fait remarquer que la Constitution *Lumen Gentium* de Vatican II « parle toujours du ministère épiscopal au singulier ; le *ministerium* comporte plusieurs *munera*, charges ». Bruxelles, Institut d'études théologiques, 1978, p. 63, note 70. Si, dissolvant la synthèse, on mettait pour ainsi dire le *ministerium* en pièces détachées, on aurait bien du mal à éviter, simultanément ou à tour de rôle, suivant les tendances prédominantes, le juridisme dans le gouvernement, le magistère des professeurs dans la doctrine, la superstition dans le culte.

17. Voir aussi, 6, 4, une réminiscence du vocabulaire mystérique : εἰς οὕτως ἱερὸν τελετὴν ... εἰσάγων. Cela n'avait rien d'ailleurs d'une nouveauté.

18. SC, 28. *Sur l'incompréhensibilité de Dieu* ; par J. DANIELOU, A.-M. MALINGREY, R. FLACELIÈRE (1970).

19. Ici s'appliquerait une observation du P. FESTUGIÈRE, disant, *op. cit.*, p. 191, qu'il y a parfois chez Jean Chrysostome « une sorte de raideur, une tendance aux solutions extrêmes ».

20. Le mot est de F. Martin ; traduction libre, mais résumant bien l'impression générale donnée par les chapitres 8 à 15 du livre 3 (*Classiques Garnier*, p. 54). Cf. 1, 5, c. 8 : « Des vagues assiégent l'âme de celui qui a reçu le sacerdoce, plus nombreuses que les vagues qui troublent la mer ».

au siècle et être promu finalement chef de l'Eglise ²¹. D'autres points sont aussi évoqués, d'un intérêt plus général : ainsi l'élection des candidats au sacerdoce ou à l'épiscopat, telle qu'elle se pratiquait alors à Antioche (5, 10 et 15), — sans que ce mode de désignation soit confondu avec une délégation quelconque du pouvoir sacerdotal. Cela nous vaut un tableau pittoresque, tracé par un observateur « sans illusions et sans indulgence » ²². Ces ambitieux qui intriguent pour obtenir les suffrages et qui s'impatientent si l'évêque tarde à mourir, finissent par se disputer entre eux dans de véritables mêlées. Les réunions des prêtres électeurs ne sont pas moins houleuses ; harcelées de surcroît par des factions laïques, elles fournissent à notre auteur une occasion d'observer que « l'opinion de la foule est sujette à bien des erreurs » (2, 4 ; cf. 3, 15), — en quoi il fait écho à plusieurs réflexions désabusées d'Origène ²³. « D'où émanent, dites-le moi, finit-il par demander, les désordres qui règnent dans les Eglises ? Pour moi, je ne puis en voir le principe que dans les élections irréflechies et téméraires de ceux qui doivent les gouverner. »

Cette rapide analyse n'est nullement un résumé du *Dialogue*. Sans prétendre à plus qu'à dégager en ses lignes maîtresses la doctrine du sacerdoce qui s'y présente en traits épars, il faudrait cependant la compléter par ce que Jean Chrysostome enseigne, en y mêlant toutes sortes de propos réalistes, sur les mille embarras du prêtre (3, 8), sur ses redoutables responsabilités pastorales, sur les tentations d'ordre divers dont il lui faut se méfier, sur le discernement spirituel et toutes les hautes vertus, humaines et surnaturelles, que sa charge réclame de lui (2, 4 ; 3, 10, etc.). Il sait bien que les qualités exigées d'un chef d'Eglise sont très différentes de celles qui font, par exemple, le moine accompli. Il n'oublie pas la nécessité d'une sage administration. Il n'ignore pas que le rôle sanctificateur qui est celui du prêtre ne provient pas essentiellement de sa sainteté personnelle (il saura rappeler à l'occasion que c'est l'Esprit Saint qui agit à travers lui dans les actes de son ministère) ; mais il sait aussi que l'indignité du ministre rejaillit inévitablement sur l'estime de son ministère et surtout que seul un prêtre saint saura guider le peuple dont il est le pasteur dans les voies de la sainteté. Rien ne ressemble moins au prêtre accomplissant des fonctions qui lui resteraient tout extérieures (à mi-temps ou à plein temps) que le portrait qu'il trace (ἱερέως εἰκόνα) et pour lequel il s'inspire souvent

21. Cf. Claude DAGENS, *Saint Grégoire le Grand. Culture et expérience chrétienne*. Etudes augustiniennes, 1977, p. 136-145.

22. A.-M. MALINGREY, *loc. cit.*, p. 86-87.

23. ORIGÈNE. *In Num.* hom. 22, n. 4 ; *In Gen.* hom. 3, n. 3.

de « l'admirable saint Paul » (2, 3 ; 4, 7 ; 6, 5). De là chez lui, avant tout, cette crainte, qu'il exprime rétrospectivement sous la forme du dialogue avec son ami Basile. « Le Seigneur, lui fait-il observer, a dit clairement que le soin apporté à son troupeau était une preuve d'amour pour lui. — Mais alors, réplique Basile, toi, tu n'aimes donc pas Jésus-Christ ? — Je l'aime, répond Jean et je ne cesserai pas de l'aimer ; mais je crains d'offenser celui que j'aime » (2, 4) ²⁴. Mademoiselle Malingrey, qui cite ce passage et loue le bon sens de Basile, conclut à juste titre : « là est la clef du dialogue. Le sacerdoce est une preuve d'amour, mais c'est une chose si grande que Jean se sent indigne d'être ordonné » ²⁵.

Laissons au lecteur le soin de découvrir lui-même tant d'autres pages, pleines de saveur. Toutes, au surplus, ne manquent pas d'actualité. Il aura tôt fait de s'en apercevoir. C'est le propre des œuvres qui méritent le nom de classiques, de traverser les siècles sans jamais cesser d'avoir quelque chose à nous dire. Il y faut seulement de notre part un peu d'imagination historique et un léger effort d'adaptation. Le *Dialogue sur le Sacerdoce* est l'une de ces œuvres. Ne nous sera-t-il pas bienfaisant de le relire, en un temps où, comme disait déjà Jean Chrysostome, « l'Eglise est plus agitée que les flots de l'Europe » ²⁶ ?

F 75006 Paris
35, rue de Sèvres

H. DE LUBAC, S.J.

24. « Nulle part ailleurs ceux qui aspirent à la dignité sacerdotale ou épiscopale n'apprendront mieux combien périlleuse est la charge qu'ils prennent sur leurs épaules. » ERASME à W. Pirckheimer, 14 mars 1525. Allen, 6, 65.

25. A.-M. MALINGREY, p. 78.

26. ... Οὐδὲν Εὐρίπου τὴν ἐκκλησίαν διαφέρειν ποιοῦσιν (3, 15). Nous empruntons encore une fois la traduction, littéralement un peu forcée, de F. Martin, p. 57.